

Cette brochure s'adresse donc aux agentes victimes de violences sexuelles dans le cadre du travail, à leurs proches et aux professionnel.le.s qui les accompagnent, mais peut également renseigner toute personne à la recherche d'informations sur l'accident de service, l'accident de trajet ou la maladie professionnelle.

Et, particulièrement, si vous êtes :

- Fonctionnaire (titulaire ou stagiaire),
- Victime de harcèlement sexuel ou d'une agression sexuelle et succomez à un accident de service (crise de tétanie, attaque de panique, tentative de suicide...) ou vous tombez malade (dépression, dépendance toxicologique...),
- En situation d'invalidité temporaire : le sens du CITIS, "Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service" est bien qu'à un moment, vous serez en "état de reprendre votre service" ou "mise à la retraite" .

Guide réalisé par l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)

fichiers:



[Télécharger avft_brochure_asmp_2020.pdf](#) (607.31 Ko)

Public: [Lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank
